



Saint Pons de Mauchiens dans le grand paysage

Synthèse de stage

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault

Sommaire

Introduction	4
I Généralités	5
II Tour de village	6
A - Prises de vues	6
B - Conception spatiale	9
III Zonage du village	10
IV Remarques sur l'existant	14
V Proposition de projet	23
A - Habitations et espaces publics	23
B - Cheminements doux	27
C - Façades et clôtures	28
VI Proposition de secteur panneaux solaires	29

Introduction



Etudiante en master à l'école d'architecture de Montpellier, je me suis proposée pour un stage à l'UDAP de l'Hérault pendant deux mois afin d'approfondir mes connaissances en terme de patrimoine tant architectural que paysager.

Durant ma période de stage, j'ai eu pour mission de parcourir le village de Saint Pons de Mauchiens afin d'en faire ressortir ses qualités paysagères. Ne connaissant pas le site, j'ai pu en apprécier chaque espace en ne partant pas avec des idées préconçues.

Je me suis donc interrogée sur plusieurs points, premièrement, que représente le village dans le grand paysage et quelle place a-t-il dans l'ensemble de la vallée de l'Hérault ? Ce questionnement m'a mené à faire un premier repérage photographique me permettant de parcourir le village dans son ensemble et le découvrir, appréciant tant les vues exceptionnelles sur le site mais aussi les vues que le village offre sur l'ensemble de la vallée de l'Hérault.

Suite à ce premier repérage photographique j'ai pu en dégager un premier zonage de zones habitables, vertes, protégées etc... mais aussi des points de remarques sur le village existant afin de continuer de garder l'harmonie de l'ensemble en vue d'une future extension. Cela m'a donc mené à proposer une implantation nouvelle de bâti afin de permettre une future extension du village sans dénaturer le coeur existant très bien protégé. J'ai donc pu m'interroger sur la forme que l'on pouvait donner à ce nouveau bâti, comment créer le lien avec l'ancien coeur de village, comment faire pour l'intégrer au mieux, avec quelles couleurs, quels types de clotûres etc... en offrant tout de même une grande diversité architecturale.

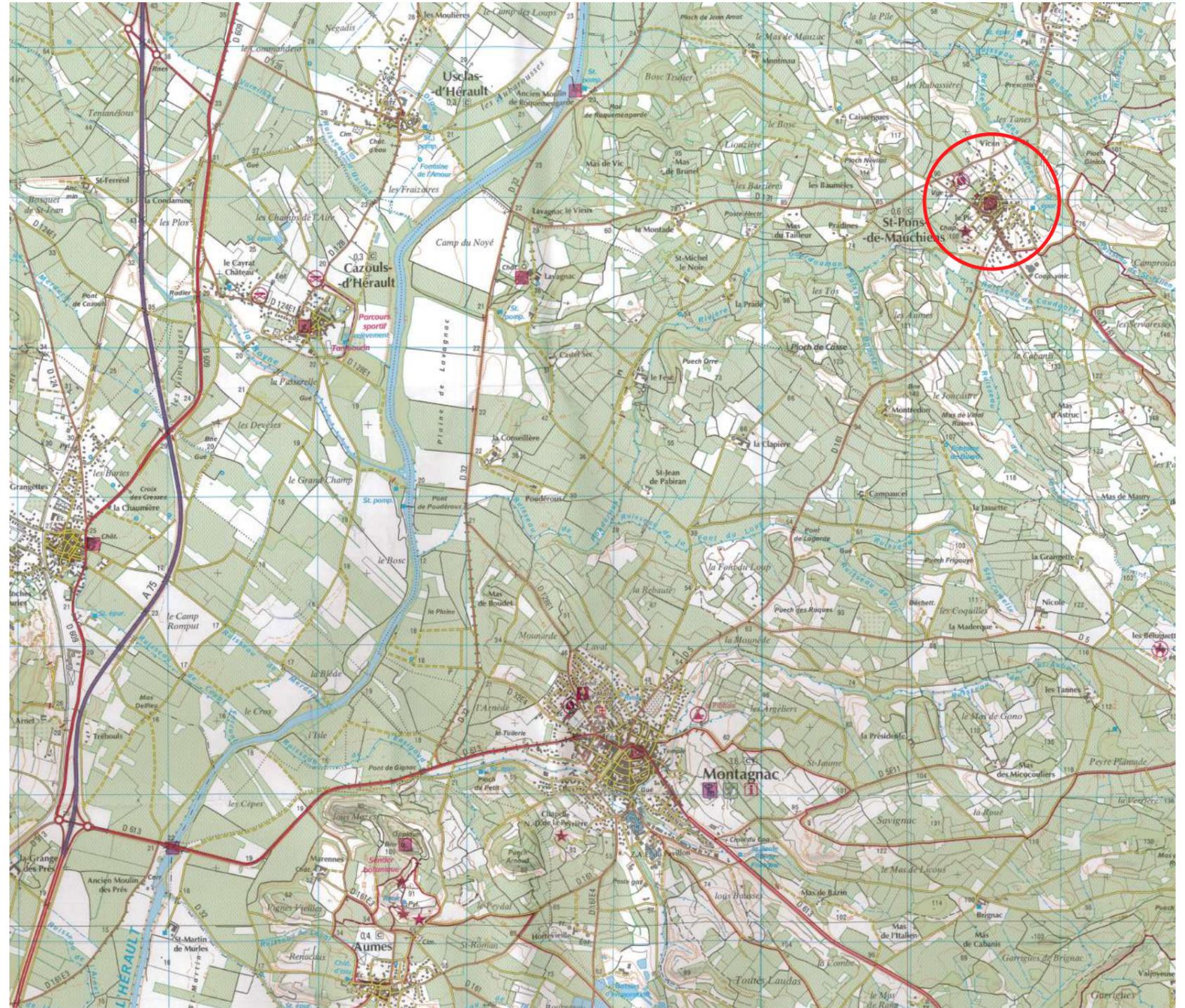
Ce document est une synthèse de mon travail et permet d'ouvrir sur des possibilités de composition pour le village en restant dans une limite d'urbanisation raisonnable afin de rester dans l'esprit d'un village harmonieux, pittoresque et plein de charme.

I Généralités

Le village de Saint Pons de Mauchiens se situe dans la vallée de l'Hérault dans un paysage de plaines qui remontent dans l'intérieur des terres. Du haut du moulin de Roquemengarde datant du XIe siècle, se situant sur l'Hérault à l'écart de la commune, on observe la limite entre le pays des garrigues à l'est et les collines viticoles à l'ouest.

Le village en lui-même se situe sur une butte escarpée dominant la plaine alentours détachant sa silhouette du reste du paysage. En arrivant sur le site on se trouve face à un village fortifié du Moyen-Age, l'église étant construite à l'emplacement de l'ancien château fort. On a donc l'image de la place forte médiévale dominant la plaine.

Le visiteur pourra y découvrir les vestiges du village médiéval avec l'enceinte encore intacte du XIIIe siècle et ses portes d'accès au village intra-muros, l'église du XIIe siècle, l'emplacement de l'ancien château (mentionné en 977) mais également des constructions qui ont fait évoluer le village et qui lui ont donné sa forme particulière comme la maison des Consuls du XVe siècle et la maison des Emigrants du XVIe / XVIIe siècle ainsi qu'un très grand nombre de maisons anciennes marquées par une utilisation de la pierre locale, donnant au village une couleur changeante au fil des saisons.



Extrait de carte IGN

II Tour de village



A - Prises de vues

En parcourant la RD 131 reliant le moulin de Roquemengarde à Saint Pargoire, longeant le village sur son versant nord, on découvre ce dernier par son aspect très végétal avec les monuments qui émergent de cette masse végétale.

Si on poursuit sur cette même route, on continue d'avoir ce fort dialogue entre le minéral et le végétal.

Cette végétation très présente vient souligner les monuments et donner une assise à toutes les constructions de la butte.



Depuis l'entrée nord-est du village, on découvre les habitations en contrebas de l'église venant former une assise de cette dernière qui est le point le plus haut.

Lorsque l'on prend par la suite le chemin de Saint Julien longeant le ruisseau du même nom, on découvre une imposante masse végétale venant par moment camoufler l'ensemble du village.





Lorsque l'on arrive depuis la RD161 vers la cave coopérative qui constitue l'entrée visuelle du village de Saint Pons de Mauchiens, on a cette image très «carte postale». En effet, on arrive depuis un point haut, avec une vue imprenable sur la construction de l'ensemble de la butte.

Ce point de vue est à préserver car on a devant nos yeux un village pittoresque, préservé, dont la conception est très lisible.



Enfin, depuis la RD 161 venant de Montagnac, on arrive également depuis un point haut avec une vue sur le clocher qui émerge des grands arbres.

En revanche, lorsque l'on redescend vers l'entrée du village, on retrouve cette immense construction qui dénature cette entrée et qui ne correspond plus à la typologie architecturale de l'ensemble du village.

B - Conception spatiale

Si l'on s'intéresse à la construction en plan du village, on se rend compte qu'il est fait en plusieurs cercles :

Tout d'abord, autour du point haut que constitue l'église on a un premier cercle que forme le centre ancien bâti intra-muros, derrière de hauts remparts.

Le deuxième cercle est constitué par la continuité du village qui s'est développé au delà du rempart en suivant le même rythme de construction concentrique autour de l'église.

Le développement du village s'est fait plus récemment le long des grands axes routiers - notamment le long de la RD 161 - formant le troisième cercle de constitution du village. Ce dernier nous montre que l'on perd peu à peu la lisibilité du village avec des maisons en coeur de parcelle, sans lien les unes avec les autres.

Enfin, le dernier cercle est constitué par les vignes et terres agricoles ceinturant le village et formant un écrin autour de ce dernier. On observe d'ailleurs en arrivant sur Saint Pons de Mauchiens que la conception en terrasses des terres cultivées viennent «souligner» et former une assise du village dans le grand paysage. Cette conception en terrasses est par ailleurs reprise pour la construction des maisons du village afin de venir suivre la forte topographie du site.

La comparaison entre le cadastre napoléonien et le plan actuel nous montre que l'évolution du village au cours des deux derniers siècles n'a pas changé la forme du noyau central.

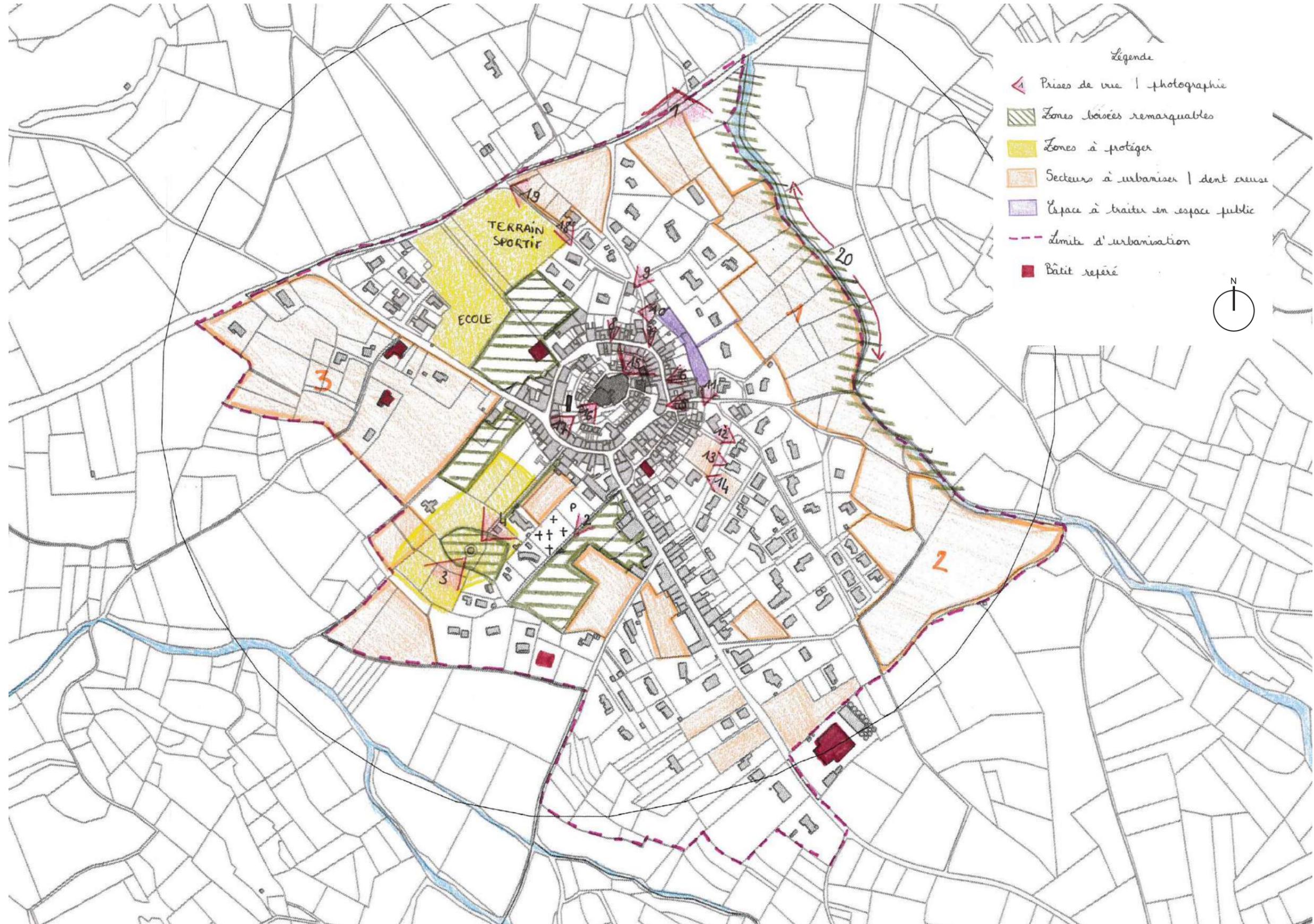


Extrait du livre de Krzysztof Pawlowski *Circulades languedociennes de l'an Mille, Naissance de l'urbanisme européen*, éditions Presses du Languedoc, 2002



Extrait du cadastre napoléonien

III Zonage du village



Nous allons maintenant nous intéresser au village tel qu'il est actuellement et au zonage que l'on peut en dégager.

Premièrement, nous avons les zones boisées remarquables, ici en vert qui sont très présentes sur le site comme nous avons pu le voir précédemment. Ces masses végétales forment un écrin du village qu'il est important de conserver. De plus, c'est également une image du village comme on peut le voir sur le logo.



Deuxièmement, nous avons les zones en jaune qui sont les secteurs à préserver pour l'harmonie du village :

Tout d'abord autour du Pic, qui est situé en hauteur, on a un espace vierge de construction, ce qui permet de relier le coeur du village à la chapelle.

Mais également autour de la future école et du terrain sportif qui permettent de lire l'écrin de verdure soulignant l'église et les remparts.





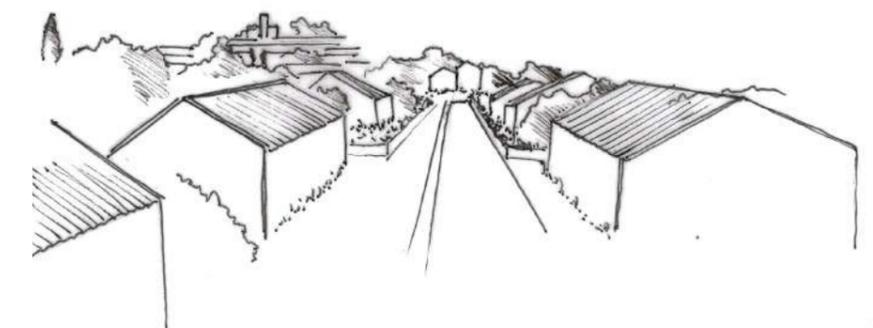
Troisièmement nous avons les secteurs matérialisés en orange qui symbolisent les zones constructibles.

En premier lieu la zone 1 qui est «sans risques», on se situe en bord de berge, protégé par les arbres le long du ruisseau de Saint Julien. On peut imaginer proposer une continuité du village en bandes parallèles au ruisseau avec diverses méthodes de «densification», des espaces privés et publics avec des cheminements doux reliant notamment la nouvelle école aux habitations.



La zone 2, nommée «en continuité» serait en fait une continuité de ce qui est déjà existant, on parle ici du petit lotissement. On se situe dans un creu, sans grand risque de visibilité sur la belle image «carte postale» dont on parlait précédemment.

Voici un exemple de ce qui pourrait être envisagé.



La zone 3, dites «très sensible» puisque l'on se situe sur un terrain relativement plat, ou toutes constructions éventuelles seraient à soigner, avec un travail de camouflage des constructions déjà existantes qui sont de trop grandes envergures.
Le mieux serait de travailler en retrait, autrement dit sur les terrains situés en arrière, plus proches du village.



Enfin, la zone 4, qui correspond aux différentes dents creuses représentées sur le plan, qui sont très présentes dans le village et que l'on peut imaginer bâties en restant bien sur dans la continuité de la trame urbaine alentours et en évitant une forte densification et l'image du lotissement urbain.

Ces réflexions paysagères sur les terrains éventuellement constructibles nous amène à réfléchir sur la question de la limite d'urbanisation. Cette limite a été pensée en terme de paysage naturel : le ruisseau à l'est, la zone inondable au sud, la préservation des entrées de villes à l'ouest et au sud-est avec la cave coopérative et la limite de la route au nord. Cette limite est représentée en pointillés sur le plan.



IV Remarques sur l'existant



Au regard de toutes ces réflexions, nous pouvons établir quelques remarques sur l'existant. En reprenant le tour du village nous allons commencer par ces maisons. Le pignon massif de la maison au centre de l'image est hors d'échelle, donne une masse bâtie quasi égale à la maison des consuls située au dessus.

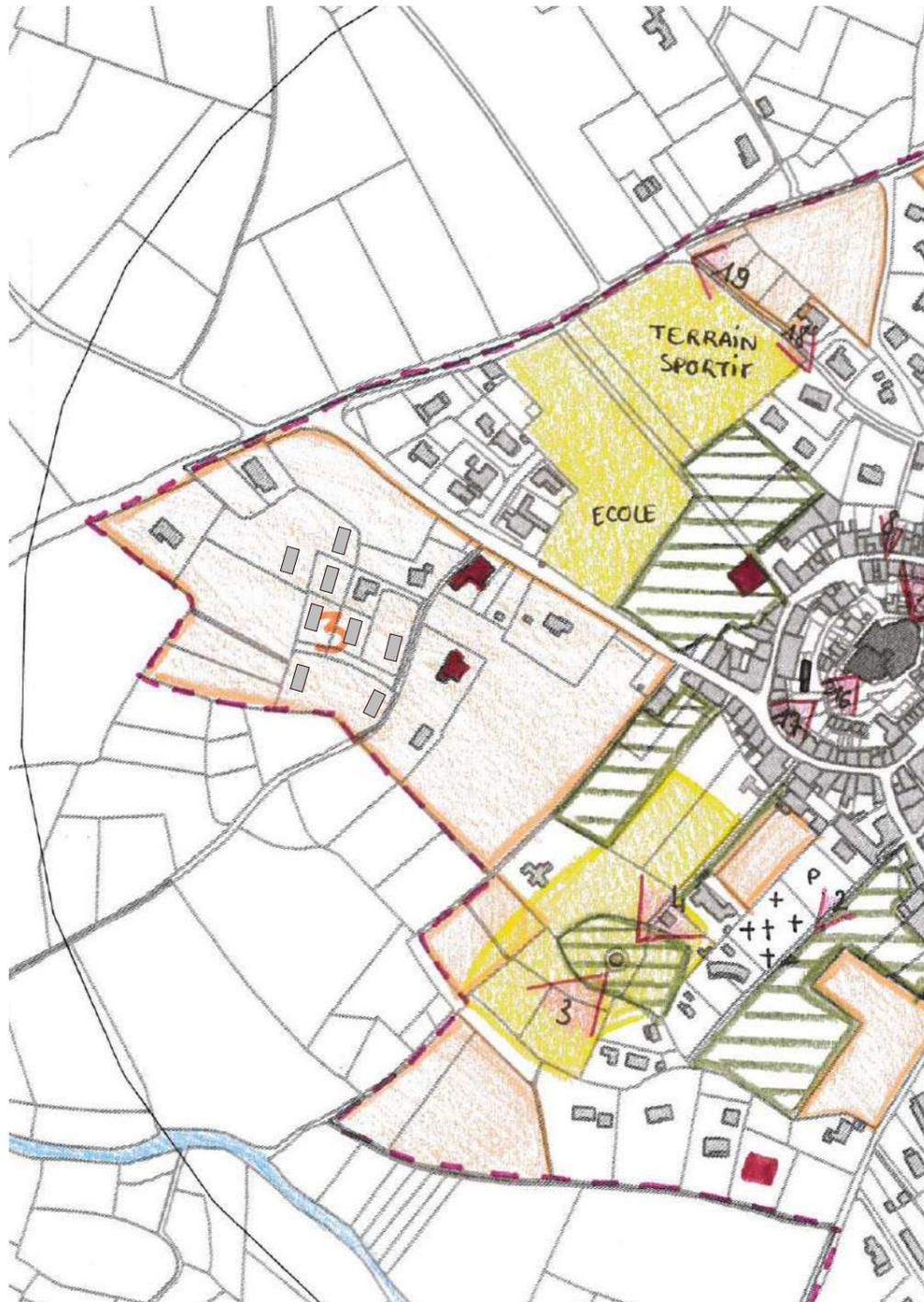


Afin de limiter l'importance de ce pignon dans le paysage on peut utiliser un système très simple qui consiste à rajouter de la végétation en avant, ce qui vient «casser la masse».

La maison juste à côté reprend des formes présentes dans le village et peut être réutilisée comme on peut le voir sur la deuxième photo.

Cependant, il ne faut pas en abuser pour ne pas tomber dans cette forme de lotissement qui n'est absolument pas adaptée à l'environnement. Dans la même idée, il ne faut pas continuer de bâtir avec des typologies de maisons variées, des hauteurs qui n'ont rien à voir avec l'environnement etc... C'est pour cela que la zone située en avant, visible depuis la route est un espace à protéger.

Le montage photographique montre les éventuelles maisons qui pourraient se construire comme présenté sur le plan ci-dessous.



En ajoutant une maison



En ajoutant sept maisons



En ajoutant des maisons de tous types



En parcourant le village on peut également remarquer ce grand hangar au nord-est du village. Ce hangar n'a actuellement pas de revêtement en façade et possède une taille assez imposante dans le paysage.

Afin de le dissimuler au mieux, on emploie également ici un dispositif très simple de végétation qui vient séparer le volume en deux et le rendre beaucoup moins imposant. De plus, on vient l'enduire avec des teintes présentes sur les site.



On peut également établir un nuancier approximatif des teintes du village afin de donner une première idée de couleurs de façades, de menuiseries, etc..

Ce nuancier a été établi en reprenant les teintes déjà présentes dans le village, qui correspondent à son identité et à son harmonie.





On peut également remarquer que le village est assez protégé des nuisances en toiture comme des panneaux photovoltaïques par exemple. Cependant, on en trouve dans le champ de visibilité des monuments comme sur cette vue depuis la chapelle du Pic.

Afin de se rendre compte de l'impact que cela peut donner sur une belle vue du village, on peut faire l'exercice de venir «parasiter» les toitures par ces panneaux. Cela nous permet de constater qu'il est important de rester sur une ligne de toitures en tuiles plutôt que de venir créer des «trous» ponctuellement dans les toitures.



Revenont maintenant à cette maison massive en entrée de ville. Les problèmes ici, comme on peut le constater facilement sont : les couleurs, les formes et l'aspect massif de la construction.

Afin de venir harmoniser cette maison avec le reste du village, on peut venir refaire la façade à l'aide des teintes communes au village mais également utiliser des principes simples de clôture végétalisée et de végétation qui vient couper les volumes comme on a pu le voir précédemment sur le grand hangar.

On peut également venir refaire le mur de clôture en pierre afin de le rendre plus «invisible» en quelque sorte.

En appliquant tous ces principes, on vient petit à petit recréer une construction en terrasse, identité du village et de ses cultures. L'image est alors légèrement plus séduisante que celle que nous pouvons avoir actuellement.





En se promenant dans le village on a l'image d'un lieu pittoresque, plein de charme etc.. Cependant, il est important que les nouvelles constructions continuent d'être dans cette harmonie qui rend le village agréable à parcourir.

On peut donc constater que cette maison construite entre le Pic et le coeur du village a les façades d'une teinte trop claire par rapport à l'ensemble et, par conséquent, attire un peu trop l'oeil. En quelque sorte les monuments passent au second plan.

On peut donc voir qu'avec une teinte plus adaptée, on a une nouvelle construction qui reste dans l'harmonie du village. Ce même constat peut s'établir sur des façades anciennes qui ont été refaites récemment.



On peut également constater à certains endroits des clôtures inadaptées en terme de couleur et / ou de matériaux qui rendent les constructions contemporaines très visibles par rapport à l'ensemble du village.





Enfin, pour terminer cette partie on observe des façades comme celle représentée ci-dessous qui est très bien refaite avec des teintes du village totalement en harmonie de l'ensemble.

On a également des conceptions récentes d'ouvertures et des remaniements de façades qui s'intègrent parfaitement à l'ambiance générale de par leurs formes et couleurs, qui assument totalement l'ajout contemporain en respectant la construction originelle.



V Proposition de projet



Coupe ouest / nord-est sur l'existant

A - Habitations et espace public

Nous allons maintenant nous interroger sur la constructibilité de la zone que l'on évoquait en amont.

Afin de se remémorer le pourquoi de cet espace, c'est tout simplement dû à sa pente et son incidence fortement réduite sur le village comme on peut le voir sur la coupe.

Afin de visualiser l'emprise du projet on retrouve ci-contre un plan masse qui met en avant la zone inondable le long du ruisseau de Saint Julien. Sur ce premier plan qui est en fait un plan d'intention, on voit apparaître beaucoup de masse bâtie. C'est en vérité pour connaître le nombre maximum de maisons que l'on peut mettre dans cette surface.

Le projet en lui-même n'en montre pas autant bien évidemment. Ici est donc représenté une densité d'un peu plus de 40 maisons d'environ 160m² en surface au sol en rez-de-chaussée. Ce qui représente déjà une belle surface habitable.

Est représenté également en violet un terrain qui est actuellement non construit et qui pourrait devenir dans le futur un espace public piéton afin de venir relier la future école aux habitations par des cheminements doux.

Ces cheminements uniquement piétons permettraient une plus grande sécurité pour les enfants qui vont ou reviennent de l'école. Les cheminements sont également représentés en violet.



Légende

-  Zone de PPRi
-  Cheminement piétons
-  Zone du projet



Implantation avec un front bâti sur rue et stationnements en dehors des logements (second véhicule)
Aménagement d'un espace public dans la pente

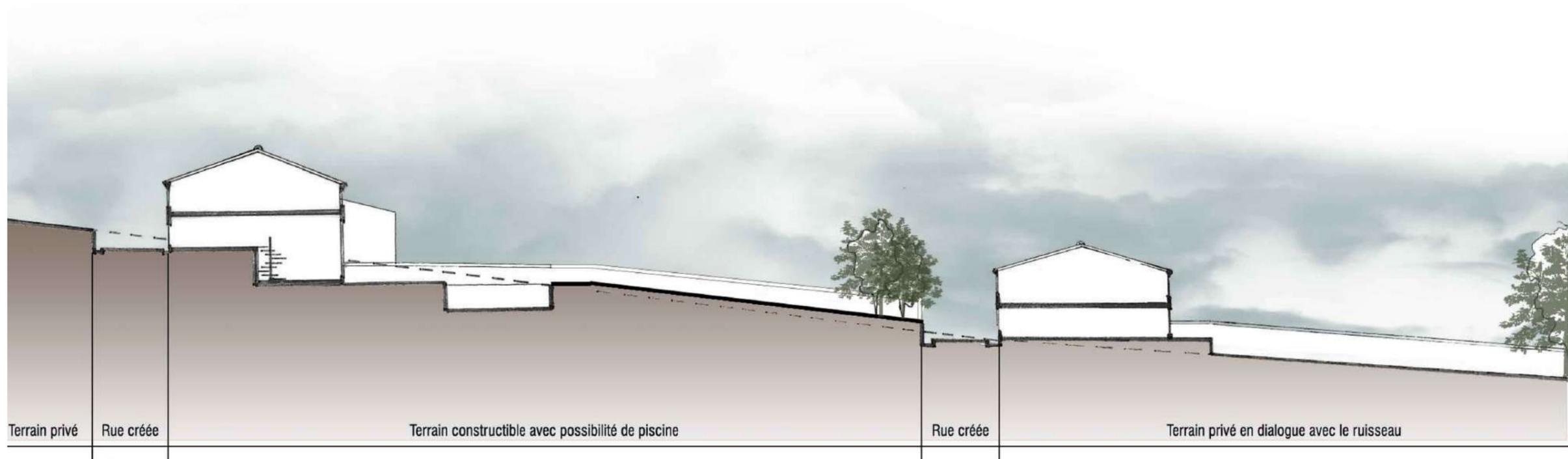
Dans un premier plan, qui représente une vingtaine de maisons, nous avons constitué un front bâti sur rue, pour rester dans la continuité du village. Cela permet également un grand terrain à l'arrière. Les terrains sont d'en moyenne 500m² sans compter les 160m² en moyenne de maison qui viendrait s'ajouter.

Un espace public est également pensé dans la pente comme on peut le voir en coupe ci-contre. Cet espace public est composé d'un emmarchement qui vient mettre à distance la route de l'espace public - cela peut aussi être pensé comme une rampe pour permettre l'accessibilité à tous. Nous avons ensuite une place plate puis à nouveau un emmarchement et enfin une pente douce d'environ 5% jusqu'au ruisseau pour venir rattraper la pente naturelle qui est représenté ici en pointillés (pour information, une rampe accessible est de 5%). Ce n'est bien sur qu'une proposition d'aménagement, elle peut se développer différemment.

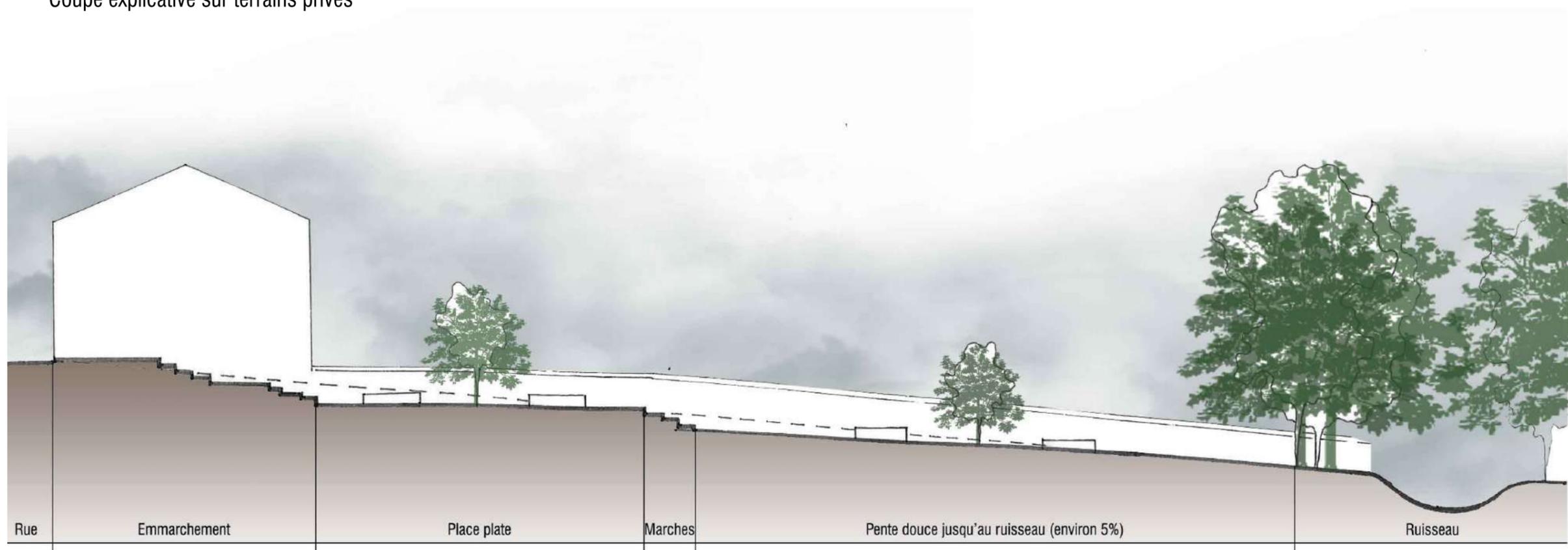
Nous avons également sur la page de droite une coupe représentative des espaces privés avec la possibilité d'aménager des piscine, terrasses etc...

La coupe représente deux types de maisons possibles avec soit un R+1 et un R-1 permettant de travailler en mezzanine, soit avec uniquement un R+1. Le choix de constructions étant large, on permet d'avoir une diversité architecturale. De plus, on peut même aller jusqu'à imaginer des toitures terrasses sur les maisons en contrebas puisqu'elles ne viennent pas entraver le champ de vision sur le village.

La pente étant telle que depuis l'étage de la maison du haut, on peut voir au delà de la maison située en contrebas. De plus, on offre à ces maisons une vue imprenable sur le ruisseau et la nature au delà.



Coupe explicative sur terrains privés



Coupe explicative sur futur espace public



Nous avons ici une deuxième ébauche de plan avec une vingtaine de maisons également représentant un accès privé à chaque terrain ou un accès commun, les deux étant imaginables. Les accès représentés ici font 4m de large en moyenne, laissant la possibilité aux véhicules de stationner sans être sur la rue.

Nous avons également les cheminements piétons perpendiculaires aux routes permettant de rejoindre l'espace public en contrebas.

Ces différents plans présente également la possibilité d'extensions dans l'éventualité d'une forte demande de la population de venir construire dans le village.

Implantation avec un front bâti sur rue et accès direct à l'espace privé à l'arrière des maisons

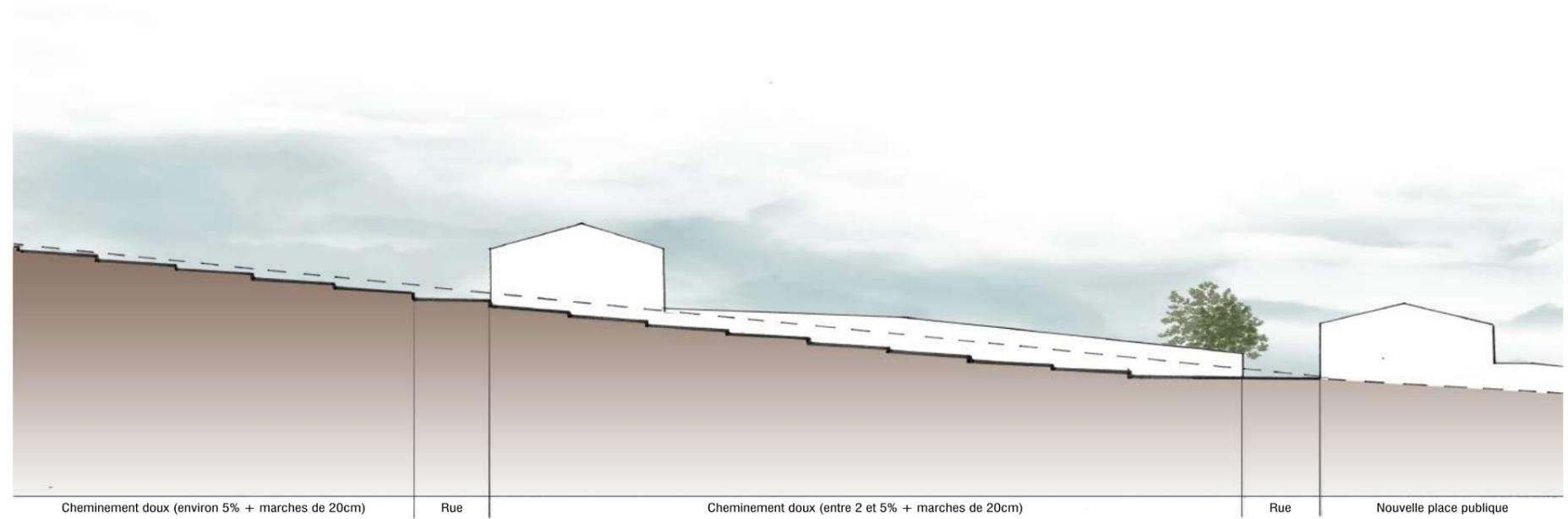
Différents schémas : accès privatif pour une maison ou accès à deux propriétés par un chemin partagé

B - Cheminement doux

Nous pouvons voir ici qu'il est possible d'aménager des cheminements doux et confortables pour la marche dans une pente très forte.

Au même titre que l'espace public que nous avons vu précédemment, il est possible d'imaginer d'autres scénarios adaptés à la topographie du site.

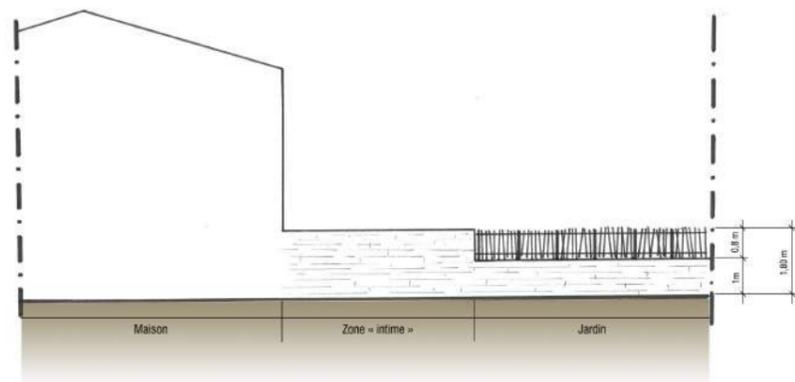
A noter également, ces cheminements reprennent les percées visuelles que nous avons au coeur du village, lorsque l'on regarde vers l'extérieur au travers des ruelles.



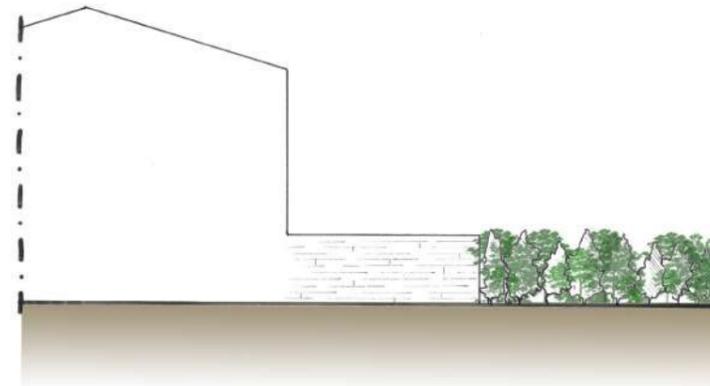
Coupe de principe sur le cheminement piéton dans la pente
Pente <5% et emmarchement ne dépassant pas 20cm pour un garantir un certain confort de marche



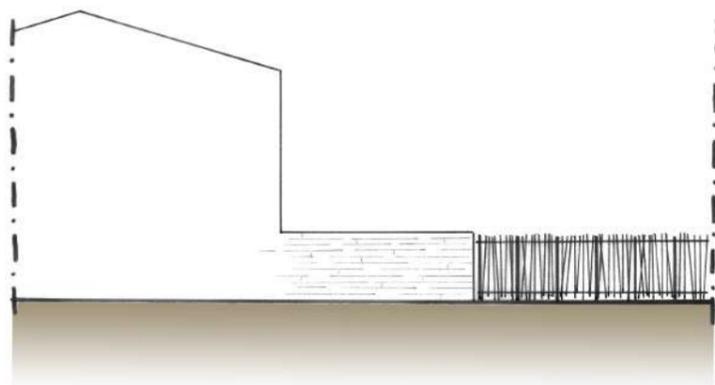
Exemple façades sur rue



Mur pierre ou crépis + clôture métallique



Mur pierre ou crépis en continuité de façade puis végétation



Mur pierre ou crépis en continuité de façade puis clôture métallique



Crépis



Pierre



Végétation

C - Façades et clôtures

En reprenant les types et formes de façades déjà présents sur le village de Saint Pons de Mauchiens ainsi que les couleurs de façades propres au village, on peut créer des «modules» qui sont déclinables et appropriables par tous afin de venir créer de nouvelles façades.

On peut ainsi créer un visuel plus contemporain, en ne venant pas simplement copier des systèmes déjà existants mais en se les réappropriant. En voici quelques exemples.

En ce qui concerne les limites, clôtures et murets, ce qui est déjà présent sur site nous permet de déterminer une hauteur moyenne ainsi que des matériaux et couleurs pour concevoir les nouvelles limites parcellaires.

Celles-ci sont pensées afin de rester dans une unité s'intégrant parfaitement dans le site.

Actuellement, nous avons des limites en pierres, en parpaings, avec un simple grillage ou de la végétation. En coeur de village, le front bâti constitue la limite sur rue des parcelles.

VI Proposition de secteur sans panneaux solaires

